



Commune
d'Uffholtz

COMMUNE D'UFFHOLTZ

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du lundi 27 mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Rémi DUCHENE, Maire d'Uffholtz

Nombre de
conseillers élus :
19

Nombre de
conseillers en
fonction :
17

Conseillers
présents : 15
+ 1 procuration

Sont présents :

Mme Danièle WEBER, M. Yvan BLUM, Mme France GIACONA, M. Jean-Marc MESSMER, adjoints au Maire,
M. Roger UHL, M. Stéphane SINNGRUN, M. Alain NOUVIER, Mme Claire GRIFFANTI, Mme Céline FISCHER, Mme Nadia TEGMOUSS, M. François DI BATTISTA, M. Arnaud ANTON, Mme Virginie KEAT et Mme Laura BATTMANN ; conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme MEYER qui a donné procuration à Mme KEAT
- Mme KERN

Convocation adressée le 17 mars 2023.

Point n°13 : **Cimetière : modification des tarifs**

Monsieur le Maire indique que les tarifs du cimetière communal n'ont plus bougé depuis 1978 pour ceux des concessions et 2001 pour ceux du colombarium.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs sur la base des propositions suivantes :

⇒ concession	tombe de 1m x 2m	durée 15 ans	150 euros
⇒ concession	tombe de 1m x 2m	durée 30 ans	300 euros
⇒ concession	tombe de 2m x 2m	durée 15 ans	300 euros
⇒ concession	tombe de 2m x 2m	durée 30 ans	600 euros
⇒ concession	tombe de 3m x 2m	durée 15 ans	450 euros
⇒ concession	tombe de 3m x 2m	durée 30 ans	900 euros
⇒ colombarium	case pour deux urnes	durée 15 ans	300 euros
⇒ colombarium	case pour deux urnes	durée 30 ans	600 euros

Monsieur le Maire précise que ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle, le 1^{er} janvier de chaque, sur la base de l'Indice des Prix à la Consommation – valeur octobre de l'année N-1.
Indice de base : octobre 2022 – valeur 113.16 ; tarif arrondi à l'euro.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

Le Conseil municipal est invité à adopter ces nouveaux tarifs et la révision annuelle automatique.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs du cimetière sur la base des éléments suivants :

⇒ concession	tombe de 1m x 2m	durée 15 ans	150 euros
⇒ concession	tombe de 1m x 2m	durée 30 ans	300 euros
⇒ concession	tombe de 2m x 2m	durée 15 ans	300 euros
⇒ concession	tombe de 2m x 2m	durée 30 ans	600 euros
⇒ concession	tombe de 3m x 2m	durée 15 ans	450 euros
⇒ concession	tombe de 3m x 2m	durée 30 ans	900 euros
⇒ colombarium	case pour deux urnes	durée 15 ans	300 euros
⇒ colombarium	case pour deux urnes	durée 30 ans	600 euros

**Ces tarifs feront l'objet d'une révision annuelle, le 1^{er} janvier de chaque, sur la base de l'Indice des Prix à la Consommation – valeur octobre de l'année N-1.
Indice de base : octobre 2022 – valeur 113.16 ; tarif arrondi à l'euro.**

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2023.

Pour extrait certifié conforme
Délibération exécutoire par transmission et publication

Uffholtz, le 28 mars 2023


Le Maire,

Rémi DUCHENE